



Compte-rendu du CTL du 05 février 2021

Ce CTL a réuni les Organisations syndicales et la Direction en visioconférence. La délégation FO-DGFIP 84 était représentée par Mireille COMPAGNAT, Thierry VALL et Christian PERNOT.

Plusieurs participants ont éprouvé des difficultés pour se connecter à cette réunion le matin, dont les représentants FO DGFIP 84.

Dans sa liminaire, la délégation FO DGFIP 84 a rappelé que son représentant au groupe de travail sur le télétravail s'était vu refuser la parole par la directrice lors du groupe de travail du 1^{er} février.

La présidente avait justifié son refus d'une lecture d'une liminaire ou d'une déclaration préalable lors de la tenue de groupe de travail, au prétexte que les OS, même représentées lors des CHSCT, n'auraient pas la possibilité de lire des liminaires.

Dans sa réponse, la présidente a maintenu sa position, arguant du fait qu'il fallait écouter les agents lors de ce groupe de travail sur le télétravail. Chose surprenante, la directrice, en conclusion du document présenté au CTL sur le télétravail, informe que les OS étaient bien invitées au groupe de travail au même titre que «*tous les acteurs de prévention... et un panel de chefs de service et d'agents*». Comprenez qui pourra!

Concernant le télétravail, elle a tenu à rassurer les participants sur le futur. Pour elle, il faut bien distinguer le télétravail en période COVID du télétravail en période POST-COVID, le télétravail restant sur la base du volontariat et devant être exercé 2 ou 3 j par semaine hors période COVID.

Elle précise que les interventions des agents participant au groupe de télétravail ont été très constructives.

Les questions suivantes étaient à l'ordre du jour :

Procès-verbal du CTL du 6 octobre 2020 :

La délégation FO DGFIP 84 a voté pour.

BUDGET 2020 et BUDGET prévisionnel 2021

Les discussions sur le budget ont été l'occasion d'évoquer la question du nettoyage des locaux de l'ensemble des postes dans notre département. Selon la Direction, il devrait être renforcé cette année.

Par ailleurs, une question a été posée sur le maintien de la présence des vigiles dans les Centres des Finances Publiques. Pour l'instant, la Directrice a indiqué qu'elle restait d'actualité.

Pour FO DGFIP 84, les dépenses immobilières relatives à la mise en place de plusieurs projets du Nouveau Réseau de Proximité ne sont pas chiffrées. Il en va ainsi, par exemple, des futurs Services de Gestion Comptables de Monteux et de Pertuis.

FO DGFIP 84 a voté contre le budget 2021 présenté par la Direction.

Les deux autres OS ont également voté contre ce budget.

Mise en place du Service de Gestion Comptable de Vaison la Romaine

1- Accompagnement des agents par la DDFIP

La direction a sollicité l'appui d'une experte de la DGFIP en médiation sociale dans le cadre de la mise en place du SGC de Vaison la romaine.

Elle a expliqué que son rôle était essentiellement d'aider les agents du futur SGC à s'intégrer dans leur futur environnement de travail. Son objectif est de désamorcer les conflits au préalable (!). Elle a également expliqué que son intervention était neutre et que les échanges avec les collègues étaient confidentiels.

Concernant les primes PRS, elles seront versées sur la paye de février 2021.

Pour FO DGFIP 84, le meilleur moyen d'aider les agents à se sentir mieux dans leur environnement de travail est d'abandonner les réformes en cours et de retirer le projet NRP. Les personnels de la DGFIP aspirent à l'arrêt de la destruction de nos services. Le maintien d'un réseau de proximité aiderait également nos usagers à se sentir mieux !

2-Travaux immobiliers du SGC de Vaison la romaine :

Sur ce point, la délégation FO DGFIP 84 s'interroge sur la durée et la réalité des travaux qui devraient être réalisés dans cette nouvelle structure.

Ils s'organiseraient de la manière suivante :

- un réaménagement des locaux de la trésorerie existante ;
- la création d'une extension que l'ensemble des personnels puisse intégrer le SGC.

Sur la partie existante, nous avons demandé un chiffrage des travaux. La Direction l'estime à environ 50 000 €. Nous avons également demandé si, compte tenu de la taille des locaux, il n'était pas obligatoire de prévoir des sanitaires pour le public. L'inspectrice hygiène et sécurité ne le pense pas.

Sur l'extension, notre délégation a demandé si un permis de construire avait bien été déposé. La Direction a reconnu qu'il avait été déposé tardivement, le 28 janvier. Elle a également demandé un chiffrage des travaux d'extension. Ils sont estimés à 350000 € et seront à la charge du propriétaire des locaux. Nous avons demandé la date d'achèvement des travaux et la Direction n'a pu nous répondre précisément à cette question. Nous tenons à insister sur le fait que la DDFIP est locataire de l'immeuble. Elle est donc tributaire du bon vouloir du propriétaire pour réaliser des travaux immobiliers.

De plus, la délégation FO DGFIP a insisté sur l'éloignement des nouveaux parkings par rapport au SGC, environ 300 mètres. Cette distance est particulièrement importante pour une personne handicapée.

3-Organisation du SGC :

La délégation FO DGFIP 84 a insisté sur la difficulté de tenir la comptabilité dans un service partagé entre Vaison la Romaine et l'antenne d'Orange. Pour la Direction, il n'y a pas de difficulté technique à tenir la comptabilité DDR3 sur les deux postes.

FO a rappelé par ailleurs que l'installation d'un SFACT dans le SGC de Vaison la Romaine n'était pas exclue. La mise en place de ces services constitue une atteinte au principe de séparation ordonnateur/comptable et un danger pour l'avenir de nos services de proximité.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments présentés, la délégation FO DGFIP 84 a constaté que l'administration prévoyait de mettre en place des SGC virtuels avec des antennes dont la pérennité n'est pas garantie !

Elle a également tenu à rappeler son opposition au NRP, qui consiste à détruire le réseau de la DGFIP.

Bilan sur le télétravail :

La présidente est revenue sur le groupe de travail organisé le 1^{er} février dernier et a affirmé que ce GT s'était tenu avec l'adhésion des organisations syndicales. FO DGFIP 84 a tenu à préciser les points suivants :

- notre syndicat ne souhaite pas négocier de protocole local sur le télétravail tant qu'un protocole national n'aura pas été signé ;

- FO DGFIP 84 n'a pas réclamé à cor et à cri l'organisation d'un GT télétravail ;

- notre syndicat juge nécessaire de distinguer le travail à domicile imposé par la situation sanitaire du télétravail qui pourrait se mettre en place une fois la crise de la COVID terminée.

Enfin, ce point a été l'occasion pour la délégation de rappeler que ses membres intervenaient dans les GT en tant que membres d'un syndicat et qu'ils tenaient à s'y exprimer librement.

La question de la discussion du télétravail a été reportée au prochain CTL, dans l'attente de documents supplémentaires, notamment de la Centrale.

Questions diverses :

Emplois :

La présidente fait un rectificatif sur les emplois et informe que le poste de A + de la trésorerie de Sorgues n'est plus supprimé.

Point sanitaire COVID

La directrice indique une petite recrudescence des cas positifs et des cas contacts dans le département. Prenez soin de vous !

EDR

Concernant la possibilité de télétravail pour les agents EDR, elle précise que ces derniers peuvent bien évidemment télétravailler en cohérence avec les tâches qui leur sont assignées.

Situation préoccupante Trésorerie Vaucluse Amendes :

La situation est très tendue à la Trésorerie Vaucluse Amendes. Une intervention d'une psychologue est prévue. Cette situation s'explique notamment par un public parfois difficile et un manque d'effectifs.

Le CTL devrait être reconvoqué le vendredi 19 février 2021.

BULLETIN D'ADHESION

NOM	
PRÉNOM	
N° matricule (ex N° AGORA)	
ADRESSE MÈL	
GRADE	
ECHELON au 1 ^{er} janvier 2021	
INDICE	
QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL	<input type="text"/> %
AFFECTATION	

Déclare adhérer au Syndicat National F.O. des Finances Publiques (F.O. DGFIP)

Fait à le
(signature)

--

Bulletin d'adhésion à retourner à /

**- Christian PERNOT (Secrétaire Départemental (Tél. : 06 68 62 20 30) - Pôle de Contrôle et d'Expertise
Avignon ou**

**- Guylène CORLAY (Trésorière FO DGFIP 84) - Paierie Départementale
FO DGFIP 84, Cité administrative, BP 31091, rue du 7^{ème} Génie, 84097 AVIGNONCEDEX 9**